

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 05/06/2015 Date de révision: 06/24/2015
Version: 2.0

LA-CO Industries, Inc.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

51.98 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)
51.98 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)
51.98 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS)
barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesulfonate]	(n° CAS) 1103-38-4	2.3 Red	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Aquatic Chronic 3, H412
Iron oxide red	(n° CAS) 1309-37-1	2.15 Red	Aquatic Chronic 2, H411
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(n° CAS) 2786-76-7	0.67 Purple	Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun signe ou symptôme ne permet de supposer un quelconque danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Éviter de générer de la poussière. Contenir et récolter comme tout solide.
Procédés de nettoyage	: Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)

ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

Iron oxide red (1309-37-1)

ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pneumoconiosis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	5 mg/m ³ (Fer, trioxyde de, fumées et poussières (exprimée en Fe)) 10 mg/m ³ (Rouge)

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Aucune sous utilisation normale.

Protection oculaire : Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.

Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulière.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Un marqueur de crayon comme solide.

Couleur : Variable.

Odeur : cireux.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 60 - 85 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 177 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: > 1 Specific Gravity
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: < 1
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Strong bases . Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (yellow)
----------------	-----------------------

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

CL50 inhalation rat (mg/l)	4.13 mg/l/4h
----------------------------	--------------

ATE CLP (vapeurs)	4.130 mg/l/4h
-------------------	---------------

ATE CLP (poussières, brouillard)	4.130 mg/l/4h
----------------------------------	---------------

Iron oxide red (1309-37-1)

DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
----------------	---------------

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
----------------	---------------

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1580 mg/m ³ 4 h
----------------------------	------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Cancérogénicité : Non classé.

Iron oxide red (1309-37-1)	
Groupe IARC	3 - Non classable
National Toxicology Program (NTP) Status	Non repris dans classe de carcinogénicité

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)	
CL50 poisson 1	50 mg/l 48 h
CE50 Daphnie 1	> 3.8 mg/l 48 h

Iron oxide red (1309-37-1)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 110 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Produit persistant.

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green	
Log Pow	< 1

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)	
BCF poissons 1	1.7 - 1.8 mg/l .3 mg/l conc. in enviro/dose
Log Pow	-0.67 - 1.07

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
BCF poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1.28

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Iron oxide red (1309-37-1)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Iron oxide red (1309-37-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Iron oxide red (1309-37-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

Iron oxide red (1309-37-1)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

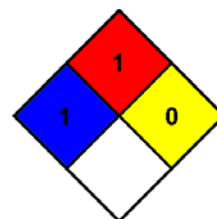
Indications de changement : Document original.

LUMBER CRAYON 500 : White, Yellow, Red, Green, Blue, Orange, Purple, Fluorescent Orange, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Sources des données	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database . Kristen Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Abréviations et acronymes	: ATE: estimation de toxicité aiguë. CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP: Classification, étiquetage, emballage. CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai. GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques). LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques. TWA: Poids moyen. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).
Danger pour la santé NFPA	: 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
Danger d'incendie NFPA	: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit